

REGLES OFFICIELLES

Concours

Nom officiel: « Concours Rocksmith+ x Ibanez »

Dates de participation: 15/12/2022 à 09:00 – 25/12/2022 à 23:59 Canada/Pacific

**Produit/
Service
concerné**

ROCKSMITH

Sponsor

Ubisoft NCSA, Ubisoft Inc., 625 Third Street, San Francisco, CA, United States, 94107

Territoire

Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hong Kong, Islande, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Polynésie française, Porto Rico, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Eustach et Saba, Slovaquie, Slovénie, Suède, Taiwan.

Age

Le Concours est ouvert à tous les résidents légaux des pays indiqués dans la section « Territoire » ayant au moins 13 ans au moment de leur participation

**Comment
participer**

- S'ABONNER AU COMPTE INSTAGRAM OFFICIEL @ROCKSMITHPLUS
[HTTPS://WWW.INSTAGRAM.COM/ROCKSMITHPLUS/](https://www.instagram.com/rocksmithplus/)
- S'ABONNER AU COMPTE INSTAGRAM OFFICIEL @OFFICIALIBANEZGUITARS
[HTTPS://WWW.INSTAGRAM.COM/OFFICIALIBANEZGUITARS/](https://www.instagram.com/officialibanezguitars/)
- AIMER LE POST INSTAGRAM ANNONÇANT LE CONCOURS SUR LE COMPTE INSTAGRAM OFFICIEL @ROCKSMITHPLUS
- MENTIONNER JUSQU'À 5 AMIS DANS LES COMMENTAIRES DU POST POUR OBTENIR JUSQU'À 5 PARTICIPATIONS ADDITIONNELLES

Seulement cinq commentaires maximum par personne seront acceptés.

**Sélection
des
Gagnants &
Processus
de
notification**

Le Sponsor sélectionnera deux (2) gagnants au total (les "Gagnants"), selon la répartition précisée ci-après, parmi toutes les Participations respectant les critères du Concours :

- Tirage au sort

Les Gagnants seront contactés par message privé via la Plateforme de Réseau Social utilisée pour participer au Concours, sous trente (30) jours ouvrables suivant le processus de sélection des Gagnants.

Prix

Seuls les Prix listés ci-dessous seront distribués dans le cadre du présent Concours :

- Gagnant 1 : Une (1) guitare électrique Ibanez AZ2204B Prestige couleur Noir, \$2,100
- Gagnant 2: Une (1) basse électrique Ibanez SR600E-AST couleur Antique Brown Stained Burst, \$843

Valeur totale estimée de tous les Prix distribués dans le cadre du présent Concours : \$2,943

AUCUN ACHAT OU VERSEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAIN.

CE CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS SPONSORISÉ, SOUTENU OU ORGANISÉ PAR FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM, YOUTUBE, LINKEDIN OU TOUT AUTRE RÉSEAU SOCIAL (LES « PLATEFORMES DE RÉSEAU SOCIAL »).

1. ELIGIBILITÉ:

Les salariés, cadres et administrateurs du Sponsor ainsi que chacun(e) de leurs sociétés affiliées, filiales, titulaires de licences, de franchises, distributeurs, revendeurs, commerciaux, agences publicitaires et de promotion, et toute société associée au Concours (collectivement les « **Entités du Concours** ») ainsi que leur famille immédiate (c'est-à-dire leurs parents, conjoints, frères ou sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-fils ou belles-filles et demi-frères ou demi-sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs et toutes les personnes vivant dans le même foyer, de la même famille ou non) ne sont pas autorisés à participer. Sous réserve des lois, directives et règles applicables au niveau fédéral, national, provincial, municipal, territorial et local. Toute participation est nulle et non avenue en dehors du Territoire et en cas d'interdiction.

LIMITE : Aucun autre mode de participation n'est accepté. Une seule participation par personne sera acceptée. La participation au Concours n'est valable pour aucun autre événement promotionnel ou concours. En participant au Concours, chaque Participant et parent/tuteur légal du Participant, lorsque le Participant est une personne mineure dans son pays de résidence principale, (collectivement le « **Participant** » « **Joueur** » ou « **Vous** ») s'engage à accepter, à respecter et à se soumettre sans réserve aux présentes règles officielles ainsi qu'aux décisions du Sponsor, décisions qui seront définitives et exécutoires à tous égards. Toutes les participations qui ne respectent pas les critères du Concours spécifiés ci-dessous ou qui ne respectent pas les présentes Règles Officielles pourront être disqualifiées.

2. DÉTAILS DES PRIX:

Toutes les taxes afférentes aux Prix sont à l'unique charge du Gagnant. Les Prix ne pourront être cédés ou échangés contre de l'argent. Le Sponsor se réserve le droit de procéder aux substitutions nécessaires, dues à des circonstances indépendantes de sa volonté. Les Prix comprennent les frais d'expédition et de transport jusqu'au domicile des Gagnants, le cas échéant. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations éligibles. Les Gagnants ne peuvent pas céder leur Prix à un tiers. Le Sponsor ne remplacera aucun Prix perdu ou volé.

Les Prix sont fournis « en l'état ». Les Participants reconnaissent que les entités de Promotion n'ont pris aucune responsabilité relative à toute garantie ou déclaration explicite ou implicite, de fait ou de droit, relative au Prix, et qu'elles n'en sont en aucun cas responsables.

En participant au Concours, les Gagnants reconnaissent que les Entités de Promotion n'ont pas pris et ne fourniront aucune assurance quelle qu'elle soit relative au Prix et que chaque Gagnant sera responsable de l'obtention et du paiement de toute assurance vie, de déplacement, automobile, accident, sur les biens ou autre forme d'assurance relative au Prix.

3. NOTIFICATION DES GAGNANTS:

Le Sponsor ne saurait être tenu responsable pour toute perte, interception ou défaut de réception de la notification du Gagnant du Prix potentiel pour quelque raison que ce soit. Lorsque le Gagnant est mineur, le Sponsor pourra exiger que l'un de ses parents ou tuteur légal signe et renvoie les documents décrits dans les présentes, afin de réclamer un Prix pour le compte du gagnant mineur.

En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a déposé une participation, la participation sera réputée avoir été déposée par le titulaire agréé de l'adresse email utilisée (ou associée au compte utilisé) pour participer, le cas échéant.

Dans le cas où les documents ne seraient pas retournés dans les délais ou le seraient de manière incomplète, ou dans le cas où la notification de prix ne pourrait être délivrée, la disqualification du Gagnant serait prononcée et un autre gagnant potentiel serait sélectionné et notifié, si les délais le permettent.

4. CESSION DE DROITS:

Sous réserve des dispositions relatives à la collecte et au traitement des données personnelles, le fait d'accepter un Prix emporte l'autorisation du Gagnant à l'utilisation, par les Entités du Concours, de l'ensemble des éléments transmis afin de participer au Concours, notamment la vidéo, le nom, la photographie, l'image, la voix, les renseignements biographiques et l'adresse complète (collectivement appelés les « **Attributs** ») par les Entités du Concours et ce à des fins promotionnelles et/ou publicitaires, partout dans le monde, et dans toutes formes de supports connus au moment du Concours ou conçus ultérieurement, pour une durée de cinq (5) ans, sans autre compensation ni autorisation que celle-ci. Le Gagnant renonce à toutes réclamations résultant de l'utilisation desdits Attributs par les Entités du Concours.

Si le participant doit utiliser un compte Ubisoft pour participer au Concours, tous les éléments soumis au Sponsor seront considérés comme des Contenus Générés par l'Utilisateur conformément aux [Conditions d'Utilisation d'Ubisoft](#). Dans tous les cas, tous les éléments soumis au Sponsor deviendront la propriété exclusive du Sponsor et ne seront pas retournés. En contrepartie de l'inscription et de la participation au Concours, le Participant accepte de renoncer à tous ses droits sur les éléments qu'il soumet dans le cadre du Concours. La soumission d'une participation donne au Sponsor et à ses agents le droit d'enregistrer, de copier, de publier, d'utiliser, de modifier, d'exposer, de distribuer, d'exécuter, de commercialiser, de concéder une licence, d'accorder une sous-licence, d'adapter et / ou de modifier cette soumission de quelque manière que ce soit, via tous médias, sans limitation et sans aucune compensation pour le participant. La soumission d'une participation constitue en outre le consentement du participant à céder et transférer irrévocablement au Sponsor tous les droits, titres et intérêts relatifs aux éléments soumis, y compris, sans s'y limiter, tous les droits d'auteur.

5. DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS:

La Société Organisatrice collecte et traite les données des Participants afin de leur permettre de participer au Jeu Concours et de contacter le(s) Gagnant(s) pour leur remettre le(s) Prix. Le traitement des données personnelles des Participants est nécessaire à l'exécution du contrat qu'ils ont conclu avec la Société Organisatrice en acceptant le Règlement du Jeu Concours. Les données personnelles des Participants seront accessibles par la Société Organisatrice, ses affiliés et sous-traitants et seront supprimées après le Jeu Concours. Lorsque les Participants y consentent, leurs données peuvent également être utilisées à d'autres fins en dehors de la stricte organisation du concours et seront conservées aussi longtemps que les participants consentent à ces utilisations.

Les informations des Participants peuvent être transférées vers des pays tiers à l'Union européenne, soit parce qu'ils assurent un niveau de protection adéquat reconnu par la Commission européenne soit parce que le niveau de protection est assuré par la signature des clauses contractuelles type validées par la Commission européenne (accessible [ici](#)).

Les Participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité pour toutes les données personnelles les concernant en contactant le Data Protection Officer d'Ubisoft [ici](#).

S'ils estiment, après l'avoir contacté, que leurs droits sur leurs données n'ont pas été respectés, ils peuvent adresser une réclamation auprès de l'autorité compétente de leur pays.

6. PRATIQUES INTERDITES & DISQUALIFICATION:

Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier ou bannir tout participant qui altérerait le processus d'inscription, le bon déroulement du Concours ou qui ne respecterait pas les présentes Règles Officielles.

Pendant le Concours, le Sponsor peut, à sa seule discrétion et sans préjudice pour ledit Participant, avertir, disqualifier ou bannir tout Participant qui, notamment mais non limitativement :

- S'inscrit au Concours via plusieurs comptes différents ;
- S'allie à d'autres Participants en vue de se procurer un avantage déloyal ;
- Procède à une quelconque forme de tricherie ou d'acte de piratage ;
- Ne respecte pas l'intégralité des présentes Règles Officielles ;
- Fait preuve, à la seule discrétion du Sponsor, d'un comportement antisportif ou perturbateur (ou avec l'intention de perturber le bon fonctionnement du Concours) ou a, avant et/ou pendant le Concours, un comportement illégal, nuisible, abusif, harcelant, menaçant, malveillant, diffamatoire, calomnieux,

fallacieux, pornographique, pédophile, obscène, vulgaire, raciste, xénophobe, susceptible d'inciter à la haine, sexuellement explicite, violent, contraire à la morale ou inacceptable de quelque manière que ce soit, et/ou de nature à nuire à l'image du Sponsor et/ou des Entités du Concours et/ou de tout tiers associé au Concours.

Le participant convient par ailleurs de ne pas soumettre une participation contenant (i) un langage ou des images dénigrants ou obscènes, (ii) de la nudité, (iii) des marques commerciales, des droits d'auteur et/ou des logos n'appartenant pas au Participant et/ou (iv) un langage, des images ou vidéos injurieux vis-à-vis d'un tiers et/ou susceptibles de porter atteinte à la réputation d'un tiers. Le participant reconnaît que le Sponsor conditionne expressément son acceptation de la Participation soumise par le Participant à l'acceptation par le Participant de ce qui précède. S'il était établi que le Participant venait à violer ce qui précède, le Sponsor se réserverait le droit de disqualifier le Participant.

Les Participations déposées au nom d'une autre personne par tout autre individu ou toute autre entité, seront déclarées invalides et seront disqualifiées du présent Concours. Dans le cas où un litige relatif à l'identité de l'individu ayant déposé une participation ne pourrait être résolu à la satisfaction du Sponsor, la participation concernée sera considérée inéligible.

Aucune participation incomplète, falsifiée, générée par un programme informatique ni aucune autre participation multiple automatisée ne sera acceptée.

7. ANNULATION:

Le Sponsor se réserve le droit d'annuler ou de modifier le Concours si un quelconque acte de fraude ou une quelconque défaillance technique venait à nuire à l'intégrité du Concours, ou pour toute autre raison légitime, tel que déterminé par le Sponsor, à sa seule discrétion, et d'attribuer les Prix sur la base des Participations éligibles enregistrées avant l'annulation.

8. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION DU PARTICIPANT :

Le Participant déclare et garantit au Sponsor que sa Participation (i) est une œuvre entièrement originale exclusivement créée par lui, (ii) n'est ni extraite d'une quelconque autre source ni distribuée ou diffusée sous un quelconque support ou format, (iii) n'est pas entrée dans le domaine public et (iv) n'est pas soumise en violation ou en conflit avec la marque commerciale, les droits d'auteur, les droits à la vie privée, à l'image ou tout autre droit, d'un quelconque type ou d'une quelconque nature, de toute autre personne ou entité. LE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE PROTÉGER LE SPONSOR ET LES ENTITÉS DU CONCOURS ET TOUTES AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES OU AFFILIÉES AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS CONTRE L'ENSEMBLE DES PLAINTES, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS À L'ENCONTRE DU SPONSOR, DES ENTITÉS DU CONCOURS ET DES TIERS DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU PRÉSENT CONCOURS INCLUANT SANS QUE CELA NE SOIT LIMITATIF (A) DE TOUTE VIOLATION DES GARANTIES SUSMENTIONNÉES, (B) DE TOUTE ACTION EN RÉPARATION DE PRÉJUDICES, DE PERTES OU DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS OU DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE DE TOUT PRIX, ET (C) TOUTE ACTION FONDÉE SUR LES DROITS À LA VIE PRIVÉE, À L'IMAGE, LA DIFFAMATION, LA VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU DE LA MARQUE COMMERCIALE ASSOCIÉE À LA SOUMISSION OU À L'EXPLOITATION DU CONCEPT DU PARTICIPANT.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ :

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LE PARTICIPANT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES LE SPONSOR, LES ENTITÉS DU CONCOURS, LES PLATEFORMES DE RESEAU SOCIAL ET TOUT AUTRE TIERS ASSOCIÉ OU AFFILIÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS DE TOUTE RÉCLAMATION, DE TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS, DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE TOUTE ACTION (LES « RÉCLAMATIONS ») POUVANT DÉCOULER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN INTÉGRALITÉ OU EN PARTIE, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE: (I) TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LE DYSFONCTIONNEMENT DE TOUT

ORDINATEUR, CÂBLE, RÉSEAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE OU LOGICIEL ; (II) L'INDISPONIBILITÉ OU L'INACCESSIBILITÉ DE TOUTE TRANSMISSION OU DE TOUT SERVICE TÉLÉPHONIQUE OU INTERNET ; (III) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON-AUTORISÉE AU COURS DU PROCESSUS DE PARTICIPATION OU DU CONCOURS ; (IV) TOUTE ERREUR ÉLECTRONIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA GESTION DU CONCOURS OU DU TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ; (V) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ(E) À DES PERSONNES OU À DES BIENS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUX LOGICIELS DU PARTICIPANT ; (VI) TOUTE ATTEINTE AU DROIT À LA VIE PRIVÉE, AU DROIT À L'IMAGE, TOUTE DIFFAMATION, TOUTE VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU TOUTE ATTEINTE AUX MARQUES DÉPOSÉES LIÉE(S) À L'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT ET (VII) TOUTE ACCEPTATION, UTILISATION OU PERTE DE TOUT PRIX PAR LE PARTICIPANT. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS ; PAR CONSÉQUENT, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES EST SUSCEPTIBLE DE NE PAS S'APPLIQUER AU PARTICIPANT.

10. CONTACT:

Vous pouvez nous contacter à l'adresse <https://support.ubi.com> ou par courrier envoyé à l'adresse du Sponsor mentionnée en tête des présentes Règles Officielles, en cas de question en lien avec le Concours.

11. DISPUTES:

Dans les limites autorisées par la loi, vous acceptez que tous les litiges, toutes les réclamations et causes d'action découlant de ou en lien avec le présent Concours ou tout Prix attribué seront résolus individuellement, sans recours à une action de groupe en justice, et qu'en participant au Concours, vous convenez que la résolution formelle des litiges sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux situés à Los Angeles, Californie, États Unis. Tout problème et toute question relatifs aux présentes Règles Officielles ou au Concours seront régis par et interprétés conformément au droit américain et californien. Nonobstant ce qui précède, vous bénéficiez en outre de la protection que vous accordent les dispositions impératives de la loi de votre pays de résidence.

Pour les Résidents de Québec uniquement : tout litige relatif à l'organisation d'un concours promotionnel pourra être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Tout litige relatif à l'attribution d'un Prix pourra être soumis à la Régie seulement pour les besoins d'assister les parties afin qu'elles puissent trouver un accord.

12. DIVERS:

L'utilisation du nom, de la marque commerciale ou du lieu d'un quelconque fabricant du Prix en lien avec un quelconque des Prix n'est autorisée qu'afin de décrire ledit Prix, et ne sous-entend pas une affiliation ou un sponsoring. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présentes Règles Officielles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Les présentes Règles Officielles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas intégrée aux présentes. Aucun élément des présentes Règles Officielles ne sera jugé comme une exclusion ou une restriction des droits prévus par la loi du Finaliste ou du Participant en qualité de consommateur.